**Du Pré au panier AMAP de BENET**

Produits issus de l'agriculture biologique

**Contrat de partenariat : Champisèvres**

**Champignons**

**Le présent contrat est passé entre :**

Le Producteur : l’amapien du Pré au Panier

Réva Tupana, EI Champisèvres NOM

14 Rte de Saint-Maxire Prénom :

79160 Villiers en Plaines Adresse :

Tél. : 07 86 86 37 54 Tél :

E-mail : champisevres.prod@outlook.fr Email :

Référente : Sophie GAREL (sophie.garel@me.com)

**L’AMAPIEN S’ENGAGE :**

• A respecter la charte d'engagement de l'AMAP.

• A acheter sa part de la production à l'avance en reconnaissant les aléas de productions, climatiques, problèmes sanitaires, comme faisant partie de l'agriculture. Accepte d'assumer une solidarité́ vis-à-vis des producteurs, pouvant décaler une distribution mais n'entraine aucune incidence sur le volume annuel remis.

• A venir chercher sa commande aux dates et horaires convenus et au lieu défini. En cas de non retrait, aucun remboursement ne sera effectué́ et les commandes non récupérées seront reprises par le producteur.

• A être à jour de son adhésion de 10€ à l’AMAP de Benet.

• A prévenir le Producteur en cas de changements : modification de commande (quantité́), ou réception de commande par une autre personne (donner son nom).

**LE PRODUCTEUR S’ENGAGE :**

• A respecter la charte d'engagement de l'AMAP.

• A fournir des champignons issus de l'agriculture biologique et donc respectueux de

L’environnement et de les distribuer en respectant la règlementation sanitaire en vigueur jusqu'au lieu de distribution.

• A apporter toutes transparences vis-à-vis du prix de vente du contrat ainsi que du mode de production.

• A accueillir les "Amapiens" sur le site s'ils le désirent.

**MODALITÉS DE DISTRIBUTION ET DE PAIEMENT**

• La distribution des champignons se fera à la petite Halle de Benet (85490) un mardi par mois de 18h00 à 19h00, sauf les mardis fériés, en respectant la période de distribution.

• L'engagement se renouvellera chaque semestre.

• Le règlement se fait à la remise du présent contrat par 1 ou plusieurs cheque(s) (total ou mensuel) pour la durée du contrat.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Pleurotes5,80 € les 500g | Shitaké6,20 € les 500g |
| Dates de distribution | Quantité en grammes | Montant HT | Quantité en grammes | Montant HT |
| Le 25 février2025 |  |  |  |  |
| Le 25 mars 2025 |  |  |  |  |
| Le 29 avril 2025 |  |  |  |  |
| Le 27 mai 2025 |  |  |  |  |
| Le 24 juin 2025 |  |  |  |  |
| Le 29 juillet 2025 |  |  |  |  |

A Benet, le ……………….

Signature de l’amapien Signature du producteur